FOCUS

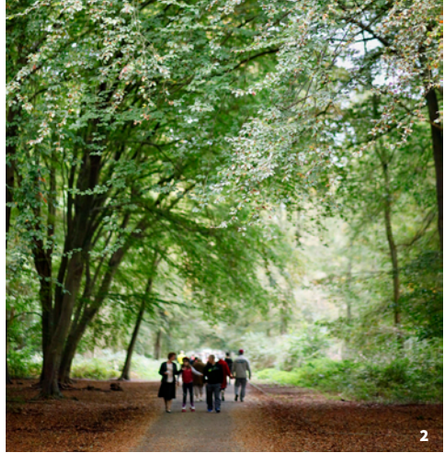
FORÊTS DOMANIALES SUR LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE



LA FORÊT DE ROUMARE

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

LA FORÊT DE ROUMARE


2

Couverture.
Mare Épinay © ONF

1. La forêt de Roumare, à l'ouest de Rouen ; détail de la « Carte de Rouen et des environs », N. et J. Magin, 1716. © ADSM, 12 FI 736

2. Forêt de Roumare.
© Arnaud Bertereau - Agence Mona

3. Tabac d'Espagne, espèce des lisières et boisements. © E. Mace, CREN Haute-Normandie

4. *Callimorpha quadripunctaria*, espèce protégée présente en forêt de Roumare.
© E. Mace, CREN Haute-Normandie

5. Trou de pic.
© MRN, Service Environnement

6. Pic épeiche.
© MRN, Service Environnement


4



1

SITUATION ET MILIEUX NATURELS

La forêt domaniale de Roumare occupe la quasi-totalité de la boucle de la Seine située à l'aval de Rouen, rive droite. En proximité de l'agglomération, et sur neuf communes, elle couvre presque quatre mille hectares.

Le domaine est divisé en trois cent soixante unités de gestion nommées parcelles. Il est aujourd'hui peuplé pour une grande moitié de feuillus (57%), essentiellement des hêtres et des chênes, pour l'autre moitié de résineux, majoritairement des pins sylvestres et laricio. Les 4/5e de la forêt sont constitués de futaies régulières*, la priorité étant donnée, depuis près de trente ans, à un renouvellement progressif des peuplements. De nombreux ilots de vieux arbres (cent-vingt hectares) favorisent quant à eux une biodiversité spécifique.


3

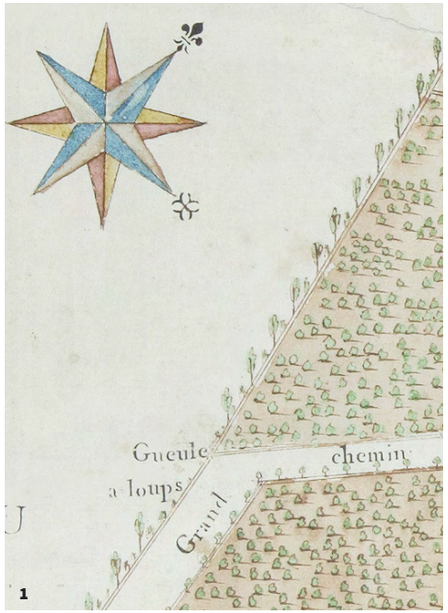
La flore compte plusieurs espèces protégées ou exceptionnelles, telle la renoncule langue ou grande douve (*Ranunculus lingua*), ou encore le flûteau nageant (*Luronium natans*), spécifiques aux mares.

Comme dans les autres forêts normandes, la faune sauvage comporte des oiseaux, des chiroptères, des insectes, des amphibiens et des reptiles, mais aussi de petits et de grands mammifères tels l'écureuil, la marte, le blaireau, le renard, le chevreuil, le sanglier ou le cerf. Ce dernier, particulièrement présent, fait l'objet de contrôles importants afin de préserver l'équilibre forestier. Avec certains papillons et une large diversité d'oiseaux (quatre-vingt-dix espèces observées), la forêt de Roumare présente une grande richesse naturelle.


5


6

1. Plan du «Haut de Canteleu» : détail de la lisière de la forêt de Roumare, 18e siècle. © ADSM 12 Fi 675-5
2. Extrait du « Plan, description topographique, mesure et arpentage de la forêt de Roumare… », 1657.
© ADSM, 12 Fi 663



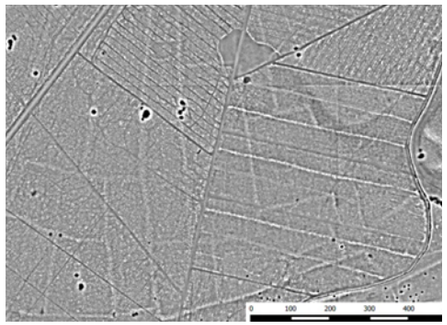
1


2

Canteleu (chant du loup), Val des Leux (val des loups), routes du Renard, de la Bécasse, de la Commanderie, du Fond du Piège : de nombreux noms de lieux évoquent la faune sauvage de la forêt et la chasse, traditionnellement importante en forêt de Roumare. Depuis longtemps réglementée et contrôlée, cette dernière permet de réguler les populations animales.

UN PEU D'HISTOIRE

La présence humaine sur la boucle de Roumare est attestée dès la période du Paléolithique moyen par les découvertes de quelques outils lithiques* dont un biface. Cependant, l'histoire de la forêt proprement dite s'amorce avec la sortie de la dernière période glaciaire, il y a de cela près de 12 000 ans. Les steppes herbacées se referment alors progressivement, laissant place à une forêt qui occupe l'ensemble du Bassin parisien. Des découvertes archéologiques de vestiges néolithiques et protohistoriques indiquent que de premiers défrichements ponctuels de la forêt primaire* interviennent au plus tôt dans le courant du cinquième millénaire avant J.-C. Les détections laser aéroportées (LIDAR*) récentes et les prospections au sol précisent qu'un défrichement très large de la boucle de Roumare succède aux ouvertures sporadiques antérieures à partir de la fin de l'âge du Fer et jusqu'au 3e siècle après J.-C. Le retour du couvert forestier à partir de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge est le fruit d'une déprise agricole* consécutive à de profonds changements économiques à l'échelle du monde romain et des Etats qui lui succèdent. Depuis, l'histoire de ce massif est étroitement associée à celle de la région. Domaine royal, il rejoint celui des Ducs de Normandie au début du 10e siècle avant de retrouver ce statut premier en 1204, sous Philippe-Auguste. Après la Révolution française, la forêt de Roumare devient propriété de l'Etat ; elle est aujourd'hui gérée par l'Office National des Forêts (ONF).



Relevé Lidar en forêt de Roumare.
Les lignes blanches correspondent aux limites parcellaires d'origine protohistorique et/ou gallo-romaine antérieures à la constitution de la forêt de Roumare.
© Ministère de la Culture et de la Communication

On constate une reprise des défrichements au 12e siècle, sous l'influence des moines des abbayes de Jumièges et de Saint-Georges-de-Boscherville, puis de congrégations rouennaises. Roumare subit ensuite la pression d'une exploitation importante et diffuse, consentie à de nombreux usagers, ayants-droits et habitants des environs, mais aussi parfois usurpée.
Face aux abus constatés, l'administration forestière oblige les riverains à creuser des fossés permettant une délimitation des terres, puis renforce les contrôles à partir du 17e siècle. Pourtant, jusqu'à la Révolution, de nombreuses aliénations sont encore consenties à des particuliers tandis que la misère de la population urbaine entraîne de nombreux vols de bois. Ainsi, comme les autres forêts de la périphérie rouennaise, Roumare approvisionne l'artisanat et l'industrie, tant en bois d'œuvre qu'en combustible. L'état de ses peuplements passe pour être déplorable jusqu'à ce que les travaux du 19e siècle ne s'attachent à le restaurer. Pour ce faire, des plantations de résineux sont réalisées, lesquelles fragiliseront le massif, devenu plus sensible aux incendies et à la pollution atmosphérique un siècle plus tard.
La forêt de Roumare subit l'impact des besoins urbains contemporains, tant par le passage de lignes électriques, les équipements d'adduction d'eau, que par l'importance des aménagements destinés à l'accueil du public. Son rôle majeur sur la qualité paysagère et environnementale du territoire est reconnu, notamment avec le classement en Forêt de Protection en 2007, puis celui de la boucle de la vallée de la Seine au titre des sites en 2013. Depuis juin 2015, c'est le label « Forêt d'Exception » ® attribué aux trois forêts domaniales périurbaines de Rouen, Roumare, La Londe-Rouvray et Verte qui souligne la qualité et la mise en valeur de ces ensembles.

L'HISTOIRE DES SOLS

Les caractéristiques des sols et leur fertilité dépendent des formations géologiques dont ils sont issus : argiles à silex, alluvions de la Seine, loess et craie (quelques versants pour Roumare). Au sein de certaines parcelles, la productivité est supérieure aux attentes des forestiers ou, au contraire, très dégradée. Ces variations découlent des usages passés. Les pratiques agricoles, la gestion des amendements* et des déchets organiques au droit des occupations anciennes ont souvent pour corollaire l'augmentation de la fertilité. La surexploitation du bois comme source d'énergie pour la ville de Rouen à partir de la fin du Moyen Âge et jusqu'au milieu du 19e siècle est une des causes probables de l'appauvrissement d'autres secteurs.

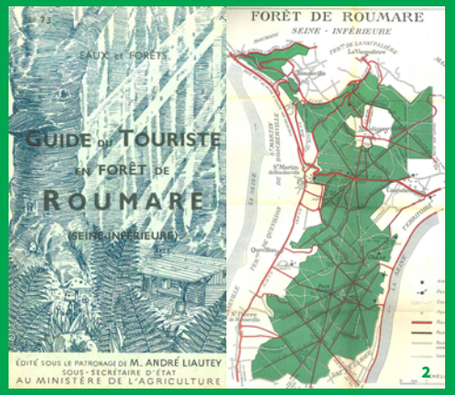


1. Kiosque pittoresque installé par le Véloce Club Rouennais en 1898, carte postale, début 20e siècle.
© ONF

FORÊT ET SOCIÉTÉ

Le tourisme en forêt se développe dans la 2e moitié du 19e siècle notamment grâce au chemin de fer, au Touring Club de France ou au Club Alpin Français. Cette pratique de loisir se démocratise avec les Trente Glorieuses et l'évolution de la société française. Dès le début des années 1960, l'accès aux forêts domaniales est favorisé par l'État. Celui-ci s'interroge alors sur la façon d'« accueillir chaque année de plus en plus de promeneurs de plus en plus motorisés, leur procurer des possibilités de distraction et de détente, tout en sauvegardant le patrimoine forestier ». À partir des années 1970, des politiques d'accueil conciliant découverte et protection des milieux sont progressivement mises en œuvre. Ces dernières sont aujourd'hui partagées avec les collectivités locales pour qui les forêts constituent des atouts d'attractivité, de qualité et de développement des territoires.

La fréquentation des forêts reste une pratique très répandue dans la population française. Le nombre de visites en forêt est estimé nationalement à environ sept cent millions par an, chaque visiteur pouvant faire plusieurs visites pendant l'année. Si la promenade sous toutes ses formes est de loin l'activité dominante, les nouvelles pratiques de loisirs sportifs en pleine nature se sont développées ces dernières décennies. Bien que les aménagements et équipements réalisés soient appréciés, les visiteurs viennent d'abord rechercher un espace de « nature », calme, silencieux et non pollué, contrepoids à l'environnement urbain et font de cette sortie en forêt un temps privilégié de sociabilité et de partage, en famille ou avec des amis. Cette analyse est confortée localement par une enquête menée en 2010 par la Métropole. Les forêts périurbaines rouennaises sont fréquentées par une population de proximité, avec entre deux et trois millions de visites par an pour les trois massifs, Verte, Roumare et La Londe-Rouvray.



2. «Guide touristique en forêt de Roumare », édité par les Eaux et Forêts, 1936-1938, couverture et plan de la forêt de Roumare.



L'ARBORETUM DU PETIT CHARME

Destiné au suivi scientifique des arbres face au changement climatique, l'arboretum rassemble près de cent essences venues du monde entier. Trente-sept d'entre elles peuvent être découvertes le long des circuits aménagés. L'arboretum est accessible à de nombreux publics. Son porche, réalisé suivant la technique traditionnelle du pan de bois normand, a été le fruit d'un chantier d'insertion porté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et l'association culturelle turque de Canteleu.



LE PARC ANIMALIER,

aménagé par l'ONF et la Métropole avec l'aide de fonds européens (FEDER), accueille le public autour d'un enclos de vingt-six hectares où sangliers, chevreuils, cerfs et daims sont visibles dans un milieu naturel.



LA MARE ÉPINAY,

Parmi la quarantaine de mares présentes sur le massif, la plus connue est la Mare Épinay qui a fait l'objet de protection et de mise en valeur. Elle présente en effet d'importants enjeux écologiques et touristiques.

3. Porche d'entrée de l'arboretum.
© ONF
4. L'observation des grands animaux sur les points de vision. © Arnaud Bertereau - Agence Mona
5. Les nouveaux équipements autour de la Mare Épinay.
© Arnaud Bertereau - Agence Mona



1. Mégalithe en grès découvert en forêt de Roumare, carte postale, début 20e siècle.
© ADSM, 12 Fi 753





LE PATRIMOINE DE LA FORÊT

LE PARCELLAIRE GALLO-ROMAIN FOSSILISÉ

Les recherches récentes ont permis d'établir que la boucle de Roumare est largement déboisée et exploitée à des fins agricoles au cours des trois premiers siècles de notre ère. Au sein de l'actuelle forêt domaniale, des indices plus ténus tendent à ancrer le début de ce processus dans la fin du second âge du Fer, avec un site phare : l'*oppidum** d'Hénouville. Situé en limite ouest du massif, il est aussi dénommé « camp de César » sur certaines cartes. Les exploitations agricoles ont progressivement organisé le territoire. Les surfaces cultivées, les chemins matérialisant les circulations avec les fermes gauloises et les sites « extérieurs » destinataires d'une partie de produits agricoles, structurent l'espace et ont modifié la topographie initiale des lieux. Le retour de la forêt a en grande partie fossilisé ces aménagements qui sont aujourd'hui au cœur de travaux archéologiques et historiques. Au-delà de l'Antiquité, des zones sont exploitées, ou ont été de nouveau défrichées, au cours des périodes médiévale ou moderne. Quelques surfaces restreintes, très dispersées, n'ont été « définitivement » reboisées qu'au cours du siècle dernier.

2. La vallée de la Seine depuis l'ancien *oppidum* d'Hénouville. © ONF
3. Vestiges de l'*oppidum* d'Hénouville. © ONF



UN PATRIMOINE SPÉCIFIQUE

Comme d'autres forêts, Roumare a été délimitée, depuis près de quatre cent ans, par un fossé dont les talus sont partiellement conservés. Environ la moitié de son périmètre (29 km) est encore ponctuée par des bornes de différentes époques. Au milieu du 19e siècle, la construction d'un réseau de maisons forestières, dont celle de la Mare des Grès ou de la Mare Grand Camp, va de pair avec la mise en place d'une gestion planifiée par les services de l'État.

LES ARBRES REMARQUABLES

Roumare a compté plusieurs arbres remarquables dont le plus célèbre était le « Chêne à Leu » (chêne aux loups), autrefois situé à proximité du carrefour du même nom. Appelé aussi « Le Chêne à Rollon », il disparut à la fin du 19e siècle, âgé de trois à quatre cent ans. Les légendes qui lui étaient attachées témoignent de l'histoire primitive du duché de Normandie et de son usage comme gibet à loups.

4 - Maison forestière de la Mare des Grès. © ONF
5 - Chêne nouvellement dédié à Henri Gadeau de Kerville estimé entre 120 et 150 ans, en parcelle 218. © MRN
6 - «Les arbres de l'alliance », un chêne et un hêtre entre 90 et 120 ans environ, en parcelle 225 près de la Mare Épinay. © MRN



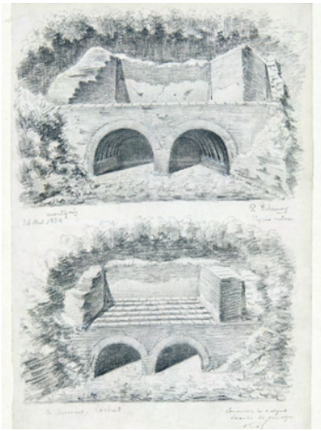


Plusieurs arbres remarquables et légendaires ont aujourd'hui disparu. Certains furent immortalisés par le travail du célèbre botaniste et photographe normand, Gadeau de Kerville, auquel fut dédié un chêne lui-même tombé lors de la tempête de 1999. Aujourd'hui, de nouveaux arbres remarquables ont été répertoriés. La valorisation de ceux-ci a été réalisée sur les trois forêts péri-urbaines de Rouen ; une information est disponible sur les sites Internet de l'ONF et de la Métropole.

L'ARCHÉOLOGIE EN FORÊT

Les forêts secondaires* se sont reconstituées et stabilisées sur des territoires aux antécédents complexes. Toute culture prélève de la matière, minérale et organique, sur le sol exploité. Le terrain perd en fertilité, les rendements baissent… et l'agriculteur finit par se déplacer pour défricher de nouvelles parcelles… tant qu'il en a la possibilité. Il peut également ralentir la perte de fertilité par des logiques de rotations des cultures et compenser les exportations de matière par des amendements organiques, minéraux et enfin chimiques. La répétition de ces processus depuis le Néolithique a une conséquence claire : toute surface a été à un moment ou à un autre défrichée, cultivée ou exploitée à des fins diverses, abandonnée, reboisée par un processus naturel ou replantée en essences ligneuses. Les forêts recèlent donc de très nombreux vestiges archéologiques qui témoignent des différentes occupations et activités qui ont pu se succéder au fil des temps sur les mêmes terrains. Après abandon, la dynamique forestière en masque les témoins en quelques décennies. Une forêt reconstituée de longue date recèle de plus des traces multiples spécifiques à son histoire : parcellaire forestier, bornages, vestiges générés par l'exploitation du bois (scieries, charbonnages, habitats temporaires...). Il convient encore d'y ajouter quelques implantations attirées par le caractère retiré de certains boisements. Cela peut aller d'un ermitage ou d'une maladrerie médiévale aux installations de lancement de V1 camouflées par les allemands lors de la Seconde Guerre mondiale.

À la diversité des sites existants en leur sein, les forêts ajoutent un autre critère éminemment favorable aux recherches archéologiques : des conditions de conservation remarquables. Les sols de la Seine-Maritime ont très peu évolués au cours de l'Holocène*. Les surfaces sur lesquelles nous vivons et pratiquons nos activités sont celles du Moyen Âge, de l'Antiquité… du



Vue d'un four de briquetier-tuillier médiéval ou moderne fouillé par l'abbé Cochet en 1872.
© ADSM, 6 Fi Montigny.

Néolithique ou encore de la fin de la Préhistoire. Au-delà du périmètre des forêts, ces sols sont soumis à contrario aux travaux agricoles et aux aménagements de toutes natures qui nivellent, rabotent plus ou moins profondément les vestiges. À de rares exceptions près, les structures et couches archéologiques superficielles sont aujourd'hui détruites dès lors où elles sont à l'extérieur des zones boisées.

Aujourd'hui, l'archéologie en forêt se développe en privilégiant trois axes :
- identifier, cartographier et caractériser les vestiges présents sous couvert forestier pour maintenir au maximum le potentiel archéologique pour les générations futures. En forêt, comme partout, la mécanisation progresse pour des raisons économiques. Mais elle menace les vestiges, ce qui conduit les forestiers et les archéologues à travailler en étroite concertation,
- programmer et autoriser des recherches archéologiques sur les vestiges pour nourrir les travaux scientifiques,
- valoriser le patrimoine archéologique et transmettre les résultats des recherches scientifiques à tous les publics et notamment des plus jeunes. Au sein des forêts domaniales du territoire métropolitain, ce troisième axe est particulièrement développé sur La Londe-Rouvray.

GLOSSAIRE

Amendement : substance organique ou minérale permettant de rendre le sol plus fertile.

Déprise agricole : abandon progressif de surfaces agricoles lié à une évolution économique, voire démographique.

Futaie régulière : peuplement composé d'arbres du même âge.

Forêt primaire (secondaire) : surface forestière importante n'ayant jamais été défrichée, morcelée, ou exploitée par l'homme (hors population de chasseurs-cueilleurs dont l'impact peut être considéré comme négligeable). Les forêts normandes, comme la plupart des forêts d'Europe, sont des forêts secondaires.

***Oppidum* :** site fortifié de la fin du second âge du Fer, en moyenne d'une surface de plusieurs dizaines d'hectares (1 ha = 10 000m²). Les *oppida* sont considérés comme étant les premiers centres urbains en Europe septentrionale. L'*oppidum* d'Orival fait l'objet d'une plaquette thématique « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

Outil lithique : outil réalisé en pierre.

LIDAR : Light Detection and Ranging, télédétection aéroportée par laser.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES POUR LA FRANCE

Paléolithique moyen : entre -300 000 et -35 000 ans
Néolithique : 5500-2300 avant J.-C.
Protohistoire : 5500-27 avant J.-C.
Second âge du Fer : 475-27 avant. J.-C.
Antiquité tardive : de la fin du 3e au courant du 8e siècles après J .-C.
Haut Moyen Âge : 476 à 987 après J.-C.
Holocène : nom donné à la période interglaciaire s'étendant sur les 10 000 dernières années. Aujourd'hui, l'influence de l'homme sur la planète et son climat est telle que la communauté scientifique tend à s'accorder pour considérer que nous sommes entrés dans une nouvelle ère dénommée anthropocène.

SOURCES

- *Dossier de candidature Forêt d'Exception,* 2 juin 2015.
- Enquêtes nationales, Université de Caen / ONF, 2004, 2010, 2015.
- *Forêt domaniale de Roumare. Révision d'aménagement, 2004-2022.* Office National des Forêts
- Dardignac, Cécile, *Forêt domaniale de Roumare (Seine-Maritime). Rapport de prospections archéologiques d'après données Lidar*, Office National des Forêts, 2014.
- Foubert, Jean-Marie, *Bois et forêts de Normandie,* Condé-sur-Noireau, Editions Corlet, 1997.
- Lepert, Thierry, *Forêts et patrimoine archéologique. Des vestiges sous le couvert végétal.* Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie, Archéologie Haute-Normandie N°3, 2014.
- Roquelet, Alain, *Du marteau au brandon ou la forêt, le bois et l'arbre en Seine-Maritime du XVe siècle à nos jours,* catalogue d'exposition Archives départementales de Seine-Maritime, Rouen, 1979.

« L'automne, l'automne merveilleux mêlait son or et sa pourpre aux dernières verdures restées vives, comme si des gouttes de soleil fondu avaient coulé du ciel dans l'épaisseur des bois. »

Guy de Maupassant, *Contes de la Bécasse*, « Un normand », 1894.

Trois forêts domaniales, « Verte », « Roumare » et « La Londe-Rouvray » couvrent un tiers du territoire de la Métropole Rouen Normandie.
Si leur fonction première est de produire des bois tout en préservant les autres richesses des couverts boisés, elles jouent aujourd'hui un rôle environnemental et social fort dans ce bassin de 500 000 habitants.
Marqués par cette proximité avec la ville, leur histoire et leur patrimoine se découvrent au travers une collection de documents, réalisés en partenariat entre la Métropole, l'Office National des Forêts (O.N.F.) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (D.R.A.C.).

Ce document a été réalisé par la Métropole Rouen Normandie, en collaboration avec l'Office National des Forêts et la DRAC Normandie.
Coordination : MRN, Direction Culture, Service « Villes et Pays d'art et d'histoire », Elise Lauranceau.
Texte et iconographie : Elise Lauranceau, MRN, service Label Villes et Pays d'art et d'histoire ; Thierry Lepert, SRA, DRAC Normandie ; Catherine Savary, ONF ; Christelle Simon, MRN, service Environnement.
Remerciements : Catherine Déhays, Archives départementales de Seine-Maritime.

Pour découvrir les forêts
Des équipements respectueux des usages de chacun accueillent un public nombreux. Retrouvez les plaquettes « Rendez-vous Métropole Rouen Normandie » et « Focus », les itinéraires de randonnées, la programmation des Maisons des forêts, sur **www.metropole-rouen-normandie.fr**

Dans le cadre d'une Charte forestière de territoire et de la démarche Forêt d'Exception®, l'Office National des Forêts, la Métropole Rouen Normandie, le Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et d'autres partenaires institutionnels, conjuguent leurs moyens pour assurer la préservation de la forêt par une politique de développement durable, en développant la connaissance et en valorisant le patrimoine historique, paysager et naturel.
Cette démarche exemplaire de partenariat et la qualité des sites forestiers, ont été récompensées par l'attribution du label « Forêt d'Exception »® aux « Forêts de Rouen » en 2015.
Seulement dix-neuf sites en France font partie de cette démarche nationale.

Pour tout renseignement : www.onf.fr

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.
Le Ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, attribue l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides-conférenciers et des animateurs du patrimoine et la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du 21e siècle, les villes et pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de 186 villes et pays vous offre son savoir-faire sur toute la France.

À proximité
Bernay, Dieppe, Fécamp, Le Havre, le Pays d'Auge, le Pays du Clos du Cotentin et le Pays du Coutançais bénéficient de l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire.

Réalisation
Métropole Rouen Normandie | Décembre 2016
D'après DES SIGNES Studio